

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, la réponse se trouve dans la question elle-même. Il est évident que le ministre des Finances n'est pas satisfait. C'est pour cette raison que nous avons présenté les crédits d'impôt à l'emploi, qui représentent 200 millions environ. Et ce n'était là qu'une arme de plus dans l'arsenal mis en œuvre par le gouvernement contre l'ogre du chômage.

M. Hnatyshyn: Trop peu, et trop tard.

* * *

LES FINANCES

LA SITUATION DU SOUS-MINISTRE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire si M. Tom Shoyama, sous-ministre des Finances, a donné sa démission?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, il n'a pas démissionné. Il travaille avec moi et il accomplit de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Pour combien de temps encore?

* * *

LES POSTES

L'ENLÈVEMENT DES TÉLÉPHONES DANS LES BUREAUX RURAUX

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur, l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Je voudrais lui demander pourquoi son ministère retourne à l'époque antérieure aux inventions de Thomas Edison et Alexander Graham Bell, dans le domaine des communications, en enlevant les téléphones dans les bureaux de poste ruraux.

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, j'aimerais bien répondre à cette question, mais elle me semble absolument inutile étant donné que le domaine du téléphone ne relève pas des bureaux de postes. J'aimerais tout de même demander à l'honorable député de Brandon-Souris de bien vouloir autant que possible être plus positif dans ses questions. Je pense qu'il ne sert à rien de commencer à poser des questions sur ce qui s'est passé aux Postes il y a peut-être 100 ou 125 ans. Dans le moment nous essayons de créer un nouveau climat aux Postes. Nous essayons d'établir des communications de plus en plus positives avec le personnel des Postes et j'aimerais bien que l'opposition collabore avec nous dans ce sens afin d'éviter le pire et améliorer l'efficacité des Postes à travers le Canada.

[Traduction]

M. Dinsdale: Après une réponse pareille, je comprends maintenant pourquoi le ministère des Postes a des problèmes. Étant donné que le ministère des Postes s'occupe de communications et que de meilleures communications sont essentielles au relèvement de nos collectivités rurales, surtout pour mettre fin à l'exode rural qui saigne petit à petit ces collectivités et les fermes familiales, pourquoi le ministère des Postes diminue-t-il

Questions orales

constamment la qualité de ses services tout en augmentant les tarifs postaux au lieu d'adopter une politique plus positive qui consisterait à augmenter son volume d'affaires et ses recettes en améliorant les services fournis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est là un sujet passionnant, mais il cherche certainement la dispute et ne constitue pas une question. Le député de Yorkton-Melville a la parole.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ABANDON DE LIGNES FERROVIAIRES DANS LES PRAIRIES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle concerne l'abandon de lignes ferroviaires. Étant donné que le Comité d'action des chemins de fer des Prairies a recommandé l'abandon de quelque 121 milles de voies ferrées, de nombreuses collectivités faisant l'objet d'études de la part du Comité éprouvent maintenant beaucoup d'inquiétude et veulent savoir si le ministre a l'intention d'ordonner au Comité de les consulter pleinement et d'aller jusqu'à tenir des audiences publiques dans les collectivités visées.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le Comité d'action des chemins de fer des Prairies s'occupe d'étudier le sort des lignes au sujet desquelles la Commission Hall ne s'est pas prononcée et il consulte actuellement un certain nombre d'autres groupes pour recueillir des faits et des chiffres, mais il se fonde essentiellement sur les travaux de la Commission Hall elle-même. Lorsque le Comité d'action des chemins de fer des Prairies aura déposé ses recommandations, celles qui seront favorables au maintien de façon permanente de certaines lignes et à leur amélioration pourront être retenues et appliquées sur-le-champ par le gouvernement, comme on l'a déjà fait dans certains cas.

Ce que nous pourrions appeler la partie négative de toute recommandation, c'est-à-dire le fait de demander qu'une ligne soit abandonnée à un certain moment, doit être soumise à la Commission canadienne des transports qui tiendra normalement des audiences publiques dans les localités concernées. L'important donc, pour ces collectivités, est de savoir qu'elles auront très probablement l'occasion d'exprimer leurs points de vue, soit devant la Commission canadienne des transports soit devant un pendant de la Commission dans l'Ouest, bien avant que toute décision les défavorisant ne soit prise.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Transports le sait, le syndicat du blé de la Saskatchewan a contesté les critères sur lesquels se fonde le Comité. Par exemple, celui-ci recommande l'abandon de lignes dont la densité de transport est aussi élevée que 90,000 boisseaux par mille. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre quels sont les critères invoqués et s'il a l'intention de demander au Comité de modifier ses critères de manière à ce qu'ils soient plus compatibles avec ce que M. Hall avait recommandé en premier lieu.